

SNTRS



**CNRS-INRIA
INSERM-IRD**

SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif

Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr

N° 13 du 15 octobre 2003

Spécial

Comptes-Rendus

Sommaire

Comptes-rendus	pages
Conseil Scientifique de Département SDU (Séance du 15/09/2003) Par Rémi Pichon, élu SNTRS-CGT	2
Conseil Scientifique de Département SHS (Séance du 30/09/2003) Par Jean-Paul Lacharme, élu SNTRS-CGT	3
Section 06 « Matière condensée : structures et propriétés électroniques » Session de printemps (lundi 17 mars au vendredi 22 mars 2003) Par Jean-Pierre Fitoussi, élu SNTRS-CGT	7

Ce SNTRS-Info Comptes-Rendus est adressé à Tous ceux qui disposent d'une Adresse Electronique

Compte rendu du Conseil Scientifique de Département SDU

Séance du 15/09/03

Rémy Pichon, élu C du SNTRS-CGT

Les deux principaux points abordés, ceux qui méritent qu'on en rende compte, ont été la déclaration de politique générale de notre nouvelle directrice scientifique, Sylvie Jousseaume, et la discussion sur les relations SDU-INSUE.

Les deux sont d'ailleurs très liés l'un à l'autre.

La déclaration de politique générale de Sylvie Jousseaume.

En ce qui concerne les recrutements d'abord.

Sylvie Jousseaume se déclare favorable à une augmentation relative du nombre de recrutements en CR1 par rapport aux CR2...

Commentaire : Post-doc précaires, accrochez vous !

Sylvie Jousseaume est favorable aussi, et elle rejoint là le point de vue des chercheurs des sections et du CSD, à un fléchage pluri-annuel des postes. En clair, si une section identifie des besoins de recrutement sur des profils bien précis, ces profils pourront être reproposés plusieurs années de suite en cas d'échec du recrutement (pas de candidats jugés aptes à le remplir par exemple). Jusqu'à présent, cela ne semblait pas être possible, la direction s'y opposant, mais les dernières informations recueillies par Sylvie Jousseaume semblent montrer que l'attitude de la direction a évolué.

Les chercheurs voient dans ce fléchage pluri-annuel la possibilité d'avoir une politique scientifique plus suivie et plus cohérente.

L'objectif des prochaines années est d'augmenter le nombre de chercheurs CNRS travaillant sur des thématiques ayant un rapport avec l'environnement.

Sauf que...

Compte tenu de la baisse probable du nombre de postes, liée au non-remplacement d'une partie des départs à la retraite, les choses ne sont pas si simples. Cela ne pourra se faire qu'au détriment du reste, et tout particulièrement du secteur de l'astrophysique-astronomie dans lequel les départs vont être particulièrement massifs.

Et même comme ça, ce n'est pas gagné.

Ainsi, une prospective sur les évolutions probables d'ici à 2010 montre qu'une politique volontariste en faveur de l'environnement aboutirait à une baisse de 8 à 10 % des effectifs en astrophysique-astronomie pour une augmentation de... 0 à 4 % pour les milieux naturels (passons sur le fait que les planètes, étoiles et autres se retrouvent ainsi exclus du milieu naturel... Peut-être s'agit-il d'un milieu surnaturel ?)

Donc, on déshabille Pierre mais finalement Paul est toujours en petite tenue.

L'environnement représenterait à terme 30 % de SDU et on se console de la faible augmentation des effectifs SDU qui y seront affectés en se disant que cela ira peut-être mieux en SDV ou en SHS...

En ce qui concerne les ITA :

— l'objectif principal est de maintenir le rapport ITA/Chercheurs constant à 1,56 ;

— là aussi, il est question d'un redéploiement vers l'environnement ;

— la mutualisation des ITA va être accrue via les OSU (Observatoires des Sciences de l'Univers) dont le nombre et le poids relatif vont probablement augmenter ;

— les départs dans les secteurs qui travaillent pour le spatial seront, dans la mesure du possible, remplacés à plus de 75 %, et les pôles régionaux développés.

Relations SDU-INSUE : un sujet qui fâche...

Un peu d'histoire d'abord.

Au temps béni de l'INSU, celui-ci n'était qu'un simple appendice de SDU. Il fournissait des moyens via les programmes et les gros équipements (observatoires...).

Le directeur de SDU était en même temps directeur de l'INSU et finalement la communauté scientifique SDU avait le sentiment, à tort ou à raison, d'avoir son mot à dire dans la politique de l'INSU. D'autant plus que le budget de l'INSU était abondé par les départements, c'est-à-dire essentiellement par SDU.

Mais un jour, l'INSU s'est transformé en INSUE.

Et ce "E" de Environnement a tout changé.

D'abord, si au sein du CNRS le département SDU reste le premier concerné par l'INSUE, il n'est plus le seul. Des départements comme SDV et SHS sont concernés eux aussi et ont donc leur mot à dire...

De plus, d'autres organismes sont concernés : INRA, IFREMER, IRD, COGEMA...

Et ces organismes n'ont pas forcément tous les mêmes priorités et la même vocation à faire de la recherche fondamentale que le CNRS.

Le résultat de tout cela, c'est qu'au niveau du CNRS la direction générale intervient de plus en plus directement dans le financement de l'INSUE. Pire, le ministère a de plus en plus son mot à dire sur le financement et la façon de le dépenser.

Qui a le pognon a le pouvoir, c'est bien connu... Et la communauté scientifique SDU voit la direction de son principal bailleur de fonds s'éloigner d'elle, voire lui échapper.

Et cela d'autant plus qu'il y a un bruit désagréable qui court selon lequel il se pourrait bien qu'à terme le directeur de l'INSUE et celui de SDU soient deux personnes différentes.

La conséquence de tout cela, c'est que les chercheurs de SDU auront encore moins leur mot à dire sur la politique de la recherche dans leur secteur, et que celle-ci sera de plus en plus pilotée en fonction d'impératifs politiques définis au Ministère... C'est-à-dire dans les Conseils d'Administration, voire dans les congrès du MEDEF.

Je m'égare... Il faut toujours que j'exagère.

φφφφδδδδφφφδδδδφφφδδδδ

Compte rendu du Conseil Scientifique de Département SHS

Séance du 30 septembre 2003

J-P Lacharme, élu SNTRS-CGT

Ce rapport d'élu syndical n'a aucun caractère officiel et n'engage en aucune façon le Conseil Scientifique de Département.

Membres présents : S. Denoix, A. Daune-Richard, F. Meyer, C. Taillard, B. Yvon-Deyme, B. Fradin, P. Darlu, T. Tzistzis, G. Grunberg, F. Braemer, M. Espagne, J.P. Lacharme, A. Guerreau, D. Valbelle, P. Garmy (je m'excuse d'avance pour ceux que j'aurais oubliés)

Excusé : C. Didry (démissionnaire)

Membres de la direction SHS : B. Victorri

Invités : les représentants des comités de pilotage.

L'ordre du jour de ce CSD est dédié à l'évaluation des projets de recherche proposés en réponse aux quatre appels d'offre des programmes interdisciplinaires du département SHS.

La séance est ouverte à 10h15.

G.Grumbert présente l'ordre du jour. Il pose en outre le problème du remplacement des membres démissionnaires : V. Ginsburg, C. Didry, H. Sinaceur.

B. Victorri : il s'agit de proposer un classement des projets aux appels d'offre. L'enveloppe initiale est de 400000€. Un choix s'impose. L'argent doit être dépensé rapidement. Les projets doivent être dirigés par une unité CNRS (créditer une unité non CNRS est un processus administratif complexe).

Le tableau suivant est distribué aux membres du conseil :

Programmes Interdisciplinaires Budget à répartir : 400000€	Total montant demandé	Nombre de dossiers
Eau, environnement et sociétés : ressources, usages, risques, gestion	961879	24
Les aspects patrimoniaux des transformations de la famille	473947	11
Les systèmes de dénomination : origine, diversité, évolution, devenir	332095	13
Recompositions transnationales dans la régionalisation du monde	344395	10
TOTAL :	2112316	58

Les projets peuvent servir d'appui à la création de réseaux –réseau spécifiques de doctorants par exemple-.

Discussion générale (Grumbert, Darlu, Braemer, Espagne, Fradin, Daune-Richard, Victorri)

Il faut structurer la communauté. Eviter la pérennisation automatique. Créer des réseaux de personnes ressources évitant le recours automatique à des "personnalités" attachées à des disciplines pour les expertises. La distinction réseau/GDR doit cependant être précisée. Tout le monde s'accorde à souligner la précipitation et le manque de temps dans lequel l'appel d'offre a été lancée (au mois de juin). Ceci a favorisé les réseaux existants très structurés qui ont pu répondre rapidement. En outre, l'appel aux experts a été problématique : les contacts ont été tardifs et les désistements ont été nombreux, de nombreuses spécialistes se sont désistés en raison de leur propre participation à l'appel d'offre : ils ne pouvaient donc être juges et parties.

Examen des projets.

Les projets relatifs aux quatre appels d'offres/ programmes interdisciplinaires sont examinés l'un après l'autre. L'évaluation a été faite par un ou deux experts d'une part et par un ou deux membres du comité de pilotage (CP) concerné (évaluations notées A/B/C souvent très homogènes –convergence rassurante-). Si les CP n'ont pas toujours proposé de classement, ils ont cependant établi la liste des projets susceptibles d'être retenus (resp. 10/24, 4/11, 6/13 et 3/10 pour chacun des appels d'offres listés plus haut). Les rapports des CP sont diffusés auprès des membres du conseil et commentés par les représentants des CP afin d'alimenter la discussion. Comme les budgets demandés représentent une enveloppe dépassant très largement les crédits alloués, un examen préalable approfondi de ceux-ci par les membres des CP en ont parfois fortement réduit le montant.

Le travail préalable étant fait, le rôle (consultatif) du CSD est de proposer un classement des projets retenus à la direction scientifique, classement assorti d'une proposition de montant de budget alloué en rapport avec l'enveloppe proposée.

Les critères utilisés sont principalement

- la qualité du projet (basé sur les évaluations des experts et du CP; il n'y a pas lieu de revenir là dessus),
- l'adéquation entre la définition du projet et celle du programme. Un excellent projet a ainsi été éliminé parce qu'il se situait en dehors de l'épuration. Ceci ne peut être accepté si on veut maintenir une certaine crédibilité à ce système de financement de la recherche.
- l'interdisciplinarité. Chaque projet est décliné –en fonction de ses participants connus- en ses composantes disciplinaires.
- son originalité, son apport novateur dans le champ de la connaissance.
- sa cohérence globale à partir de ce qu'on peut savoir de ses porteurs. La vraisemblance du budget, l'estimation de sa probabilité d'aboutir dans un délai raisonnable, etc.

Une partie de la discussion s'engage sur la nature des lignes budgétaires susceptibles d'être réduite. En gros, les demandes portent principalement sur des vacations, des frais de missions pour l'organisation de conférences ou des recherches sur un terrain lointain, des moyens informatiques. Les vacations servent principalement à pallier le déficit d'emploi ITA nécessaire à l'acquisition et la mise en forme de données ou bien à payer des post-doc. Ces vacations conduisent rapidement à des sommes très élevées en raison du nécessaire paiement des charges patronales. La ligne correspondant à l'achat de matériel informatique est souvent éliminée : elle ne se justifie que lorsqu'elle correspond à l'accueil de jeunes chercheurs dans les unités.

Compte tenu de l'importance du Programme n°1 sur l'eau, le conseil accepte un certain déséquilibre sur la répartition globale : au lieu d'une répartition a priori equi-répartie 4 x 100000, on partagera plutôt dans les proportions 142000 (programme eau), 3 x 86000.

Problème soulevé par le financement de projets portés par des unités non-CNRS. Les unités non-CNRS (ne comportant aucun personnel CNRS) peuvent répondre à ces appels d'offre, mais le financement de celles-ci est administrativement très compliqué.

Heureusement, le cas ne se présente que dans le cas du programme n°2 avec l'unité INRA Bourdieu. Le conseil suggérera à celui-ci un arrangement avec l'UMR8545 qui porte le projet ARRONDEL. Les autres projets portés par des unités non-CNRS n'ont pas été retenus par les comités de pilotage.

Le conseil a soulevé (sans trouver pour autant de solution satisfaisante) le problème de l'évaluation (à mi-parcours) des projets retenus. La DS ayant clairement indiqué que l'argent devrait être dépensé rapidement, il ne paraît pas possible de retenir une fraction du financement jusqu'à production d'un rapport matérialisant l'aboutissement du projet.

On trouvera plus loin en annexe les tableaux récapitulatifs des évaluations de projets. Il y a un peu de flou sur certains chiffres (ce qui fait que leur somme ne correspond pas aux totaux). Des correctifs devraient pouvoir être apportés ultérieurement.

Le conseil vote à l'unanimité sur les classements proposés.

Deuxième point de l'ordre du jour : Le rapport de conjoncture du département SHS.

Ce rapport a été mis en forme par G.Grumbert et F.Braemer à partir des rapports de conjonctures des sections (hormis 34 et 37) et des contributions de divers membres du conseil. Bien qu'il reste perfectible, sa forme est jugée suffisamment satisfaisante pour qu'il

puisse être utilisé tel quel. Il l'a d'ailleurs été avec succès pour le colloque de prospective. Il pourra servir de point d'appui à des réflexions prospectives sur la transversalité sur le forum du CSD et susciter ainsi des discussions en aval. Ce rapport ne se substitue aucunement aux rapports des sections, aussi, il est proposé de le diffuser aux présidents de sections pour information.

Réflexions personnelles sur la procédure d'appel d'offre

La procédure d'appel d'offre mise en place cet été est parfaitement symptomatique du fonctionnement nouveau du CNRS : des budgets très importants sont désormais alloués sur des programmes interdisciplinaires définis en amont par une procédure d'appel d'offre qui met les unités et les équipes en concurrence. L'évaluation des projets passe par des groupes d'experts rassemblés par des comités de pilotage et non par des conseils comportant 50% d'élus comme dans le cas des sections disciplinaires du comité national qui voient de ce fait une partie importante des moyens alloués à la recherche échapper à leur champ de vision. De toute évidence, le processus s'est mis en place sans heurts malgré la précipitation de son introduction, et sans susciter d'émois particuliers au sein de la communauté des chercheurs. Dont acte.

ANNEXE

Les aspects patrimoniaux des transformations de la famille

Exp.1/2 : notes des experts 1 et 2. Com.P.1/2 : notes Comité de pilotage 1 et 2.

TITRE	Responsable	Unité	Exp.1	Exp.2	Com. P.1	Com. P.2	Classement	Montant attribué
Les transferts patrimoniaux au sein de la famille : logiques économiques et analyses empiriques comparées (XIXè-Xxè)	ARRONDEL	UMR 8545	A+		A+		1	25000€
Solidarités formelles, solidarités informelles Paris, Montréal, Cordoue	BAILLEAU	UMR 7022	A	B	HP		NR	
La place du contrat de mariage dans les stratégies matrimoniales et patrimoniales. Le cas des villes et des zones de partage égalitaire : Chartres et sa campagne au 18 ^{ème} siècle.	BÉAUR	UMR 8558	B		B-		4	20000€
Familles et inégalités	BOURDIEU	INRA	A+		A+		2	28000€
Droit, logement et famille	FORTUNET et COUTANT-LAPALUS	UMR 5605	B		C		NR	
Transmission du patrimoine et redéfinition de la famille : les effets de la loi du 3 décembre 2001	JACQUES-JOUVENOT	LASA	B	C	C		NR	
Recomposition de la famille iranienne : Relations entre générations et entre époux.	KIAN-THIEBAUT et LADIER-FOULADI	UMR 7528	A		HP		NR	
Etude des relations intergénérationnelles dans la famille contemporaine.	LE MINTIER	UMR 6050	B	A	C		NR	
La dimension patrimoniale des relations au sein de la parenté. Le cas particulier de l'obligation d'entretien à l'égard de l'enfant majeur et de ses substituts.	RUDE-ANTOINE	UMR 6054	C	Réservé	B		NR	
Nouvelle famille de référence et recomposition des rôles de la solidarité nationale et de la solidarité familiale dans la protection des citoyens dans la période contemporaine. Une comparaison Etats-Unis, France, Royaume-Uni.	VERJUS	UMR 5606	A-	B-	C		NR	
Maintenir un patrimoine familial	WEBER	UMR 7112	A+		A+		3	13000€
							TOTAL	86000€

Programme : Les systèmes de dénomination : origine, diversité, évolution, devenir

TITRE	Responsable	Unité	Exp.1	Exp.2	Com. P.1	Com. P.2	Classement	Montant attribué
Etude des pratiques de dénomination anthroponymique dans une perspective contrastive transculturelle	AKIN	UMR 6065	C	B			NR	
Sans Famille et sans Nom. Les "Patronymes" des enfants abandonnés (XVIIè-XXè siècles)	BARDET	UMR 8596	A	B			2	10000€

Anthroponymie et déplacements (Ier-Xve-Xxe s.) migrations-réseaux-métissages	BECK	UMR 8589	A-	A-			3	30000€
Les sobriquets en France (du Moyen-Age à nos jours)	BILLY	UMR 5136	C	A			NR	
La dénomination des esclaves affranchis dans l'espace européen et colonial (XVIè-XIXè)	COTTIAS	UMR 8558	B	B-			NR	
Evolution du stock patronymique à Martigues à la suite de l'épidémie de peste de 1720 : approches génétiques, démographiques et historique.	DEGIOVANNI	UMR 6578	A	A			1	10000€
Pratiques onomastiques dans l'empire romain : des onomastiques pérégrines aux onomastiques citoyennes.	DONDIN-PAYRE	UMR 8585	B-	A			NR	
Le nom propre en Europe contemporaine : Diversité des usages et évolutions structurelles	FESCHET	UMR 6591	B				NR	
Le Nom, L'Eat, la persqonne dans les sociétés occidentales.	FINE	UMR 8555	A	B			4	5000€
Etude de dénomination : comparaisons, changement et contextes d'intelocution Asie-Océanie-Europe	MACDONALD	UMR 6578	B-	B			NR	
La nomination comme opérateur relationnel et mode de signification	MECHIN et MONNERIE	UMR 7043	B				NR	
La transmission du nom de famille en France et sa nouvelle donne juridique : fonctions sociales et enjeux psychologiques du nom	PRADELLE DE LATOUR	UMR 8556	B+	A			5	10000€
Diversité et évolution des patronymes en Dauphiné du Vvè au Xxème siècle	PROST	UMR 6578	C	B			NR	
							TOTAL	

Recompositions transnationales dans la régionalisation du monde

TITRE	Responsable	Unité	Exp.1	Exp.2	Com. P.1	Com. P.2	Classement	Montant attribué
Territoires transfrontaliers et espace virtuel	ALLISON	UMR 7528	B	B			NR	
Dynamiques transnationales en Asie-Pacifique	BAMBRIDGE	UMR 8586	C	B			NR	
La recomposition de l'espace caraïbe	DANIEL	UMR 6588	B	A			NR	
Nouvelles migrations et pratiques transnationales au Moyen-Orient	DORAI	UMR 6588	A/B	A			2	32000€
Les villes aux marges de la métropolisation en Asie du Sud-Est	GOLDBLUM	UPR 297	A	A			3	25000€
La conteneurisation dans le fuseau méridien atlantique : logiques d'enclave ou logiques de développement territorial	GUILLAUME	UMR 6554	A	B/C			NR	
Les universités africaines et la transnationalisation	MIGNOT-LEFEBVRE	UMR 2863	C	C			NR	
Intégration Euro Méditerranéenne et migrations vers l'Union Européenne : incidences sur les pays d'origine d'accueil	MOUHOU	UMR 7115	B	B/C			NR	
Etude géopolitique des îles, des mers et des détroits en Asie Orientale et dans le Monde	PELLETIER	UMR 56000	B	C			NR	
Ports et recompositions territoriales : les nouveaux hinterlands transnationaux approche comparative Europe/Asie	SOPPÉ	UMR 6063	A	A			1	32000€
							TOTAL	89000€

Eau, environnement et sociétés : ressources, usages, risques, gestion

TITRE	Responsable	Unité	Exp.1	Exp.2	Com. P.1	Com. P.2	Classement	Montant attribué
Traduction des principes de la "gestion intégrée" des usages et des risques dans le domaine de l'eau. Le cas du bassin d'alimentation des coteaux de Gascogne	ANGELIAUME	UMR 5602	C	B/C	B	C	NR	
Pertinence des modèles, échelles et outils pour une prospective de l'eau au Maghreb	ARRUS	FRE 2664	A/B	B	B	B	NR	
La ville et l'eau : le poids de l'histoire	BENOIT	UMR 7619	C	?	B-	B-	NR	
Crises hydrauliques et perceptions du risque environnemental en Méditerranée Occidentale	BILLAUD	UMR 7533	A	A		A	4	35000€
L'eau, une marchandise particulière : les nouveaux dispositifs organisationnels de production, de distribution et de reproduction	BOUMAZA et De MIRAS	UMS 2554	B	B	B+	B	NR	

de l'eau, face aux besoins sociaux d'accès à l'eau. Approche pluridisciplinaire dans le contexte maghrébin.									
Corridors fluviaux de la Zabr et de la Zal : Lyon, la Drôme et l'Allier.	BRAVARD	UMR 5600	A	A	A	A/2-B/1 et 3	3	15000€	
La gestion des ressources en eau en milieu insulaire : Les îles côtières françaises de l'Atlantique et de la Manche	BRIGAND	UMR 6554	B	A	A-	B	8ex/NR		
Environnement et politiques de l'eau en Méditerranée	CHOHIN-KUPER	IRMO	A	Réservé	B-	B+	NR		
L'environnement dans le journal télévisé : la construction médiatique et sa réception	de CHEVEIGNÉ	UPR 306	B	C	C	B	NR		
Les échelles de la gestion intégrée de l'eau	DI PIETRO	EA 2111	B	B	B	B	NR		
Les zones humides endiguées du Portugal méridional entre exploitation conservation et restauration. Intérêt de l'interdisciplinarité et de la spatialisation géographique dans la gestion des territoires de l'eau.	GOELDNER-GIANELLA	UMR 8586	A	A	B-	B	8ex/NR		
Gérer les petites zones humides (Etudes comparées France/Tunisie)	HOTYAT et SAJALOLI	FRE 2545	B	B	A-	B	NR		

TITRE	Responsable	Unité	Exp.1	Exp.2	Com. P.1	Com. P.2	Classement	Montant attribué
Evaluer l'impact de la gestion du risque d'inondation sur le territoire : recompositions territoriales, appropriation sociale et conséquences sur l'hydrosystème	LAGANIER	UMR 8141	C	A	A-	A-	5	? €
Pour une économie de la ressource en eau. Comportements des particuliers et mobilisation de la société civile	LARCENEUX	UMR 6049	A	C	B	B	NR	
Conception d'un outil pour la simulation du fonctionnement d'un bassin versant et définition des conditions d'utilisation pour la cogestion	LE BER	UMR 7503	A	A	B	B	6ex	? €
Les "friches hydrauliques" ou la pérennité des aménagements de rivières après la disparition de leur finalité socio-économique	LE COEUR	UMR 8591	A	A	B+	A-	6ex	? €
Exploitation des eaux sur le pourtour des déserts d'Arabie depuis l'antiquité : Facteurs socio-économiques et politiques	MOUTON	FRE 2550	A	A	A	A	2	25000€
Mosaïques spatiales des fonds alluviaux et risque inondation en région armoricaine	PENVEN	UMR 6554	A	B	B	A	NR	
Le rapport à l'eau à Phnom Penh ou la négation d'un élément fondateur	PRELORENZO	GRAI	C	B	C	C	NR	
Patrim-eau-nialisation	SIMON	UMR 6038	C	C	C	C	NR	
Eau, santé et environnement. Etude comparée : Les villes de l'Ouest algérien (Oran/Tlemcen) et la région de Damas	SOUIAH	UMR 2683	B	B	C	C	NR	
Eau, santé et développement rural en Inde : le cas de l'Orissa	SOULANCÉ	FRE 5036	C	C	B-	C	NR	
Les eaux salées de Moldavie Roumaine : Archéologie, Histoire et Ecologie d'une ressource structurante du territoire.	WELLER	UMR 6565	A	A	A+	A	1	35000€
Efficacité économique et environnementale des instruments de gestion de l'eau pour réguler les prélèvements diffus dans les aquifères cotiers.	WILLINGER	UMR 5474	C	C		B	NR	
							TOTAL	142000€

Répartition à préciser : LAGANIER + LE BER + LECOEUR : 32000€

RECAPITULATIF

Programmes Interdisciplinaires (Budget à répartir : 400000€)	Total montant attribué	Nombre de dossiers retenus
Eau, environnement et sociétés : ressources, usages, risques, gestion	142000€	7
Les aspects patrimoniaux des transformations de la famille	86000€	4
Les systèmes de dénomination : origine, diversité, évolution, devenir	83000€	6
Recompositions transnationales dans la régionalisation du monde	89000€	3
TOTAL :	400000€	20

Section 06 « Matière condensée : structures et propriétés électroniques » Compte-rendu de la Session de printemps du Comité national. (lundi 17 mars au vendredi 22 mars 2003)

Par Jean-Pierre Fitoussi

Contre les coupes budgétaires : motion adoptée

« La section 06 s'indigne de la réduction des crédits de la recherche et s'alarme des menaces qui pèsent sur l'exécution du budget 2003.

La section 06 considère, en particulier, que le communiqué du 17 mars 2003 du Ministère de la Recherche est inacceptable. Ces propos trompeurs cherchent à masquer une baisse considérable des crédits de base des laboratoires pour les années 2002 et 2003.

En décidant d'établir "une comparaison précise des ressources effectivement disponibles en 2003 et des moyens consommés en 2002", le Ministère fait le choix de pérenniser la baisse des crédits, le budget 2002 tronqué servant de référence pour 2003 et les années à venir.

Une annulation des crédits de base des laboratoires de 9,3%, combinée au

gel programmé de 20 %, constitue une catastrophe à la fois

• à court terme, en interrompant brutalement les programmes déjà engagés,

• à moyen terme, en entraînant de facto la rupture, par l'Etat, des contrats de plan Etat-Région,

• à long terme, en sacrifiant le lancement de nouveaux programmes, ce qui plongera notre pays dans une situation de dépendance inacceptable pour l'accès aux connaissances

fondamentales et le développement des nouvelles technologies.

Alors que de nouveaux dispositifs étaient mis en place pour éviter la fuite des cerveaux, il y a tout lieu de craindre que l'amputation massive des crédits de la recherche publique n'ait l'effet immédiat de provoquer l'exil de nos jeunes

chercheurs vers des pays dotant mieux la recherche scientifique.

La section 06 affirme avec force qu'en situation de crise le meilleur investissement consiste précisément à miser sur l'avenir. Elle réclame :

• le rétablissement et le dégel immédiats des crédits,

• la poursuite de l'objectif des 3 % du PIB consacrés à la recherche et au développement, taux reconnu comme indispensable au maintien de la recherche française dans la compétition internationale.

Pour atteindre cet objectif, la section 06 insiste sur la nécessité immédiat d'augmenter substantiellement le budget de la recherche

publique. »

Motion adoptée le 19.03.03

19 pour, 1 abstention

Le représentant du SNTRS-CGT a voté naturellement pour cette motion.

Corrélativement à ces baisses budgétaires, un document qui nous est remis indique la décroissance des possibilités du CNRS en possibilités de chercheurs associés (donc d'accueil en délégation d'enseignants-chercheurs déchargés d'enseignement et toujours rémunérés par l'établissement d'origine. En contrepartie, le CNRS verse 10 000 euros de compensation financière) :

Chercheurs associés	2001	2002	2003
Points attribués au CNRS	630 000	570 000	408 000

Laboratoires en renouvellement.

Laboratoire	Avis de la section (statut du laboratoire compris)	Vote sur cet avis	
		Commission	élu sntrs-cgt
UPR 20 Marzin	POUR	18 oui / 18	OUI
UPR 5021 Martinez	POUR	17 oui, 3 abst /20	OUI
UPR 5051 Lacroix	POUR	18 oui / 18	OUI
UPR 7251 Derrien	POUR	15 oui, 1 non, 5 abst	OUI
UMR 12 Monceau	POUR	19 oui /19	OUI
UMR 6135 Le Gall	Transformation en FRE	19 oui, 1 non, 1 abst	OUI
UMR 6508 Raveau	POUR	20 oui, 1 abst	OUI
UMR 6627 Jezequel	POUR	21 oui	OUI
UMR 6631 Safarov	POUR	15 oui, 1 non, 5 abst	OUI
UMR 6634 Menand	POUR	19 oui, 1 abst	OUI

Remarques : J'étais co-rapporteur ITA pour 3 laboratoires :

• Examen à deux ans pour LURE d'Orsay (UMR130)

• Renouvellement avec projet de regroupement pour le CRMC2 de Marseille (UPR 7251) et le GPEC de Marseille (UMR 6631)

A propos de l' Entretien individuel du chercheur avec le directeur de l'unité.

Statut des chercheurs (décret 82-160 du 30.12.83 modifié par le décret 2002-136 du 1.02.02)	Note du secrétaire générale du CNRS du 13 mars 2003
<p>Art 29 : -Les dispositions de l'article 55 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée ne sont pas applicables aux chargés de recherche du CNRS [cet article 55 stipule notamment : « Le pouvoir de fixer les notes et appréciations générales exprimant la valeur professionnelle des fonctionnaires (...) est exercé par le chef de service »]</p> <p>Ceux-ci font tous les deux ans l'objet d'une appréciation écrite formulée par les instances d'évaluation de l'établissement au vu du rapport et des fiches annuelles d'activité qu'ils doivent établir conformément à l'article 10 du présent décret et du rapport de leur directeur de recherches s'il y a lieu.</p> <p>Art 30 : L'appréciation écrite est portée à la connaissance des chargés de recherche...</p> <p>Idem pour les directeurs de recherche (moins la phrase : 'et du rapport de leur directeur de recherches s'il y a lieu')</p>	<p>Cette note intitulée « <i>objet : entretien des chercheurs au terme de l'évaluation</i> » présente la « <i>lettre-type qui accompagnera cette transmission revue au terme de l'entretien que nous avons eu avec les présidents de section</i> ».</p> <p>On peut y lire : « <i>Lors des forums préalables à la mise en place du projet d'établissement et du Contrat d'action pluriannuel du CNRS, de nombreux chercheurs ont regretté de ne pas avoir suffisamment d'occasions d'échanges avec leur directeur d'unité (...)</i> Ce souhait est d'ailleurs partagé par la plupart des directeurs d'unité. Aussi, pour répondre à cette demande, il a été décidé à l'occasion de la rédaction du Contrat d'action pluriannuelle du CNRS, que le directeur d'unité, lors du 'retour d'évaluation', aurait un entretien avec chacun des chercheurs concernés »</p>

Une note du secrétariat général du Comité national en date du 11 février, parmi diverses choses, stipule : « **Afin de permettre la mise en place prochaine d'un entretien entre le chercheur et son directeur d'unité au retour de l'évaluation du Comité national...** ».

Au Comité de liaison des élus syndicaux, qui se réunit avant chaque session de la commission, puis en section, je suis intervenu pour expliquer que cette mesure n'est pas inscrite dans le statut des personnels des EPST.

-sur le fond. Aujourd'hui, l'évaluation des chercheurs relève exclusivement du Comité national. Le passage vers une évaluation par le directeur de l'unité remet en cause ce principe, base d'une certaine liberté de recherche. Cela va aussi dans le sens de favoriser le contrat d'objectif (cf contrat d'action

pluriannuel du CNRS du 15 mars 2001) entre le directeur de l'unité et le chercheur du laboratoire.

-sur la forme. Le décret 2002-682 du 29 avril 2002 introduit dans la Fonction publique, dans son article 3, la clause suivante :

« **L'entretien d'évaluation est conduit par le supérieur hiérarchique direct du fonctionnaire. Cet entretien qui porte, principalement sur les résultats professionnels obtenus par le fonctionnaire au regard des objectifs qui lui ont été assignés ...** »

Cet article n'a pas été transposé dans le statut des chercheurs et des ITA. Il ne saurait donc avoir force de loi.